



Groupe Socialiste

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

6 juin 2017

### **OBJET : les écoles islamiques**

Madame la Ministre,

En 5 ans, le nombre d'élèves fréquentant les écoles islamiques a triplé, atteignant presque 1000 élèves cette année 2016-2017. Une 5<sup>ème</sup> école devrait d'ailleurs voir le jour : l'Institut El Hikma La Sagesse.

Le fait d'avoir des écoles islamiques ne pose évidemment aucun problème mais ce qui est interpellant c'est que leur succès s'expliquerait par la difficulté pour les jeunes musulmans à s'épanouir dans d'autres types d'établissements.

Madame la Ministre, j'ai donc plusieurs questions à ce sujet :

- Comment expliquez-vous le succès des écoles islamiques ?
- Confirmez-vous qu'une partie des jeunes musulmans se disent ressentir de l'exclusion dans les écoles catholiques ou communales ?
- Que comptez-vous faire pour améliorer le sentiment d'intégration ?
- Comment allez-vous trancher le dossier de l'Institut El Hikma La Sagesse ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre





**Réponse à la question écrite n° 824 de Monsieur Dimitri LEGASSE,  
Député,  
du 20 juillet 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de  
l'Education**

**Objet : Ecoles islamiques**

Monsieur le Député,

Comme vous l'évoquez dans votre question, le nombre d'élèves fréquentant les écoles islamiques a effectivement triplé en 5 ans et atteint presque 1 000 élèves durant l'année scolaire 2016-2017.

Afin de répondre notamment à la demande massive d'inscriptions dans l'enseignement fondamental, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles écoles, notamment en Région de Bruxelles-Capitale. C'est dans ce contexte qu'un 5<sup>e</sup> établissement d'enseignement fondamental islamique a été admis aux subventions par un arrêté du Gouvernement de ce 20 juillet ; il est organisé par l'ASBL Institut El Hikma La Sagesse et verra effectivement le jour à la rentrée scolaire prochaine.

Pour mémoire, une nouvelle école d'enseignement fondamental peut être admise aux subventions (et maintenue) selon les modalités prévues par l'article 24, § 2, de la loi du 29 mai 1959 dite du « Pacte scolaire ». En outre, conformément à l'article 16 de l'arrêté royal du 2 août 1984 précité, l'école doit aussi être située à au moins 2 km de toute autre implantation ou école du même réseau, organisée sur le territoire de la même commune.

Tous les éléments du dossier étant conformes au prescrit, le Gouvernement n'avait aucune raison de s'opposer à la création de cette école.

Les raisons de l'ouverture de cette nouvelle école islamique sont multiples et sont très souvent étroitement liées à l'importance de la population musulmane à Bruxelles qui trouve ainsi la possibilité d'accéder à un enseignement qui s'inscrit partiellement dans un contexte religieux proche des racines historiques de ces familles. Quant à dire que l'augmentation du nombre d'écoles musulmanes serait liée à un sentiment d'exclusion voire d'une difficulté des jeunes musulmans à s'épanouir dans les autres écoles, si c'est sans doute le cas d'un certain nombre d'entre eux, selon mes informations et selon les propos du Président de l'Exécutif des musulmans, ce n'est certainement pas une raison majeure. Les parents ont l'opportunité d'inscrire leurs enfants dans un enseignement proche de leurs convictions

**Commenté [CL1]:** ??? délicat ?? Une validation politique me semble opportune



**Groupe Socialiste**

*Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

religieuses et/ou philosophiques, tout en étant soumis au contrôle de l'inspection. Par ailleurs, le pouvoir politique a été très prudent et a pris le temps de se donner un maximum de garanties avant d'envisager et de reconnaître ce type d'établissement. Les premières ouvertures ont assez naturellement ouvert le chemin à d'autres.

Je vous remercie pour votre question.

**Marie-Martine SCHYNS**

Ministre de l'Education